



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Environnement : personnel

Question écrite n° 64769

Texte de la question

M Rene Couveinhes attire l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur l'inquietude des federations departementales de chasseurs a la suite de l'annonce de nouvelles directives tendant a recentraliser le reglement des salaires et traitements des gardes nationaux de la chasse et de la faune sauvage affectes dans les services departementaux de garderie, en retirant ces missions aux federations pour les confier a l'Office national de la chasse, etablissement public a caractere administratif. Ces federations departementales estiment qu'une telle decision serait contraire a l'esprit des textes ayant instaure les dispositions qui ont conduit a la deconcentration et a la decentralisation et qu'elles sont une atteinte directe a l'institutionnalisation des missions de service public confiees aux federations des chasseurs par les textes reglementaires. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelle suite elle entend reserver aux revendications de ces federations.

Texte de la réponse

Reponse. - La ministre de l'environnement a eu l'occasion de se prononcer sur ce dossier. Aucune instruction de sa part n'a ete donnee concernant la mise a l'etude d'une reforme sur le versement des salaires des gardes. Sa priorite, en ce qui concerne les gardes, c'est la revalorisation de leur statut, comme l'atteste le decret qui vient de paraitre au Journal officiel du 25 novembre 1992.

Données clés

Auteur : [M. Couveinhes Ren](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64769

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 1992, page 5372